

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2016

**PRESENTS** : MMES et MM. GUEMIN. GROSJEAN. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT. NOIR

**ABSENTS** : M. REVERDY (pouvoir à M. CACHELEUX). Mme CHEVALIER-CONCHE (Pouvoir à Mme GROSJEAN). Mme DOREAU. M. MESTRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME JOULIN

#### **OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :**

M. Le Maire souhaite apporter la précision suivante au sujet des panneaux signalétiques commandés dont il est fait mention sur le procès-verbal: il n'existait auparavant aucun panneau communal au nom de Patricia et Jean Cacheleux.

#### **1 - TRAVAUX :**

Le Maire donne la parole à Jean CACHELEUX, chargé du suivi des travaux, qui propose un récapitulatif des travaux.

Route de Cosne: Réception prévue pour début octobre. Il reste à installer les potelets commandés par l'UTIR de chaque côté des passages piétons. L'îlot devant la gendarmerie pose problème car les automobilistes le franchissent régulièrement et foncent sur le panneau fléché. La commune a commandé des catadioptres à appliquer sur la bordure de trottoir. S'il n'y pas d'amélioration, l'élu évoque la possibilité de mise en place de ralentisseurs. Il reste des parties végétalisées le long des habitations, qui resteront en espaces verts à entretenir régulièrement par la commune.

Assainissement: Gros chantier de curage route de St Fargeau juste au-dessus des Ets Bourgeois, le busage était complètement plein de terre.

Concernant la Route des Moreaux et le problème récurrent d'écoulement des eaux pluviales, M. CACHELEUX indique qu'il n'y a plus de fossé, d'où les inondations. La seule solution serait d'installer un aqua-drain devant l'entrée de l'habitation.

CNIFOP: Les portes-fenêtres ont été posées. Il reste un ballon d'eau chaude à brancher mais l'entreprise concernée tarde à le faire alors l'élu a demandé au maître d'oeuvre qu'une autre entreprise s'en occupe. De nouvelles relances vont être faites à l'entreprise avant cela. Par ailleurs, des malfaçons ont été constatées, les canalis qui maintiennent les câbles électriques au plafond tombent car ils sont fixés dans de la brique creuse.

Ecole: Les rampes d'accès en béton taloché ont été bien réalisées par nos agents techniques.

Pont du château: L'appel d'offre est lancé pour la réfection du pont dormant, il durera un mois et la fin des travaux peut raisonnablement être estimée à mars 2017.

Le Maire rappelle que les anciennes cuisines sont interdites d'accès en l'état, des travaux de réfection doivent être entrepris, mais ce n'est pas encore programmé.

Divers: Mme JOULIN intervient au sujet de la Route de la Croix Blanche, à l'état bien dégradé depuis les travaux de la Route de Cosne qui avait engendré de nombreux passages de poids lourds. A l'initiative de M. CACHELEUX, une discussion s'engage sur la possibilité de placer la Route de la Croix Blanche en sens unique, mais aucune décision n'est prise pour autant.

- Suite aux dernières inondations, l'entreprise Renault a nettoyé les fossés, de la Métairie Berger au hameau le Ferry, elle a aussi creusé des saignées pour canaliser les eaux pluviales.

- Autour de l'étang de la Forge, les trous ont été rebouchés avec du calcaire concassé par l'entreprise, qui a également élargi une partie du chemin.

- Le traçage du gymnase a été terminé pour la rentrée.
- Par ailleurs, deux salles de classe doivent être repeintes à l'école avant la fin de l'année, les agents communaux s'attelleront à cette tâche.

## **2 - APPEL D'OFFRE RESTAURATION DU PONT DORMANT :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'appel d'offre pour le projet de restauration du pont dormant du château, relevant de la procédure adaptée.

### **Article 1<sup>er</sup> - Travaux de restauration du pont dormant du château**

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme à savoir des travaux de maçonnerie, de VRD (voirie et réseaux divers) et aménagement extérieur, pour la restauration du pont constitué de deux arches en briques reposant sur des piles en pierres avec parapet en brique et béton.

Ce marché public simplifié prévoit deux lots: maçonnerie et VRD/aménagement extérieur.

### **Article 2 - Le montant prévisionnel du marché**

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 95 760€ HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 23 (article 2313) opération 209.

### **Article 3 - Décision**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de restauration du pont dormant du château et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir.

Maire tient à rappeler les subventions attendues: la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 60 % soit 57 456 €, et une aide du Sénateur Gaétan Gorce à hauteur de 15 000 €, il reste donc à charge de la commune 23 300 € sur ses fonds propres.

## **3 - OBSERVATOIRE DES FINANCES LOCALES :**

Le Maire a reçu, comme chaque année depuis 2014, l'analyse des finances locales N-1 (2015) émise par le Préfet et le Directeur départemental des finances publiques. Il en donne lecture à l'assemblée.

L'analyse fait ressortir que la situation financière de la commune reste fragile, la capacité d'autofinancement nette étant négative, il lui est impossible de financer ses investissements sur ses fonds propres. Le niveau d'endettement reste très élevé, même si l'encourt de la dette et le montant des annuités d'emprunts ne progressent pas en 2015. La situation déjà difficile risque de s'accroître du fait de la prise en charge par la commune du remboursement du prêt souscrit par l'Ehpad en règlement du Legs Murette (276 K€ sur 14 ans).

Il convient toutefois de noter que la commune n'a pas eu recours à des lignes de trésorerie en 2015, elle parvient même à résorber la moitié de celles qu'elle avait contractées en 2014 (300 K€ sur 600 K€).

Le Maire précise qu'il est convoqué par le Sous-Préfet et le percepteur le 20 septembre prochain à ce sujet, puis pour faire le point sur la situation actuelle et nos perspectives.

## **4 - TÉLÉPHONIE MOBILE :**

Le Maire rappelle la proposition de l'entreprise TDF d'acquiescer un terrain sur la commune pour y implanter une antenne relais de téléphonie. Le compromis de vente d'une parcelle de 100 m<sup>2</sup> cadastrée en section ZL36 pour la somme de 2 000,00 € ayant été signé, il convient d'autoriser la vente de cette parcelle, de signer l'acte et de déléguer le pouvoir du Maire à tout clerc de notaire de Me Clément de LEIRIS, notaire à NUIITS SAINT GEORGES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente de cette parcelle de 100 m<sup>2</sup> cadastrée en section ZL n°36 pour la somme de 2 000,00 € (deux mille euros), autorise le Maire à signer l'acte de vente avec TDF, avec délégation des pouvoirs du Maire à tout clerc de notaire de Me Clément de LEIRIS, notaire à NUIITS SAINT GEORGES pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie par l'entreprise TDF.

Le Maire précise qu'entretiens l'entreprise FREE a fait une offre à la commune pour s'implanter et louer une parcelle pour 3000 € par an.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES :**

### 5 / 1 : Mutualisation emploi factotum :

Le Maire évoque la proposition de M. TERREAUX, Directeur du Centre Social et culturel de St Amand, à savoir de mutualiser entre les communes du canton un emploi "factotum". Après 3 ans, le contrat de M. Charrière prend fin début septembre, et ne peut être renouvelé. Depuis son arrivée, il a montré à tous la palette de ses talents, notamment dans les domaines de la mécanique (entretien et réparation des outillages), et du bricolage (plomberie, petite électricité, peinture, second œuvre, etc.). De plus, il est travailleur et de confiance. Partant de ce constat, le directeur du Centre Social a l'idée de mutualiser un poste de factotum, afin de le mettre à disposition des communes, pour entretenir leur matériel ou pour soutenir leurs employés communaux (mais sur des missions autres que celles du chantier d'insertion). Le Maire pense aussi qu'il pourra former David, l'agent que nous venons de recruter.

Il faut savoir qu'âgé de 58 ans, JC Charrière est éligible au Contrat Unique d'insertion, et ce à priori jusqu'à sa retraite. Ce dispositif permettrait une prise en charge de 65 % de son salaire brut sur la base de 20 H/semaine, ce qui représente une aide d'environ 7000 EUR par an.

La facturation horaire serait comprise entre 9 et 10.8 €/H. Cela revient à une exonération totale des cotisations patronales. Celui-ci n'est viable que si deux communes au moins manifestent leur intérêt pour un total minimum de 26 H/semaine.

Le Maire précise que si la commune se positionne sur une demi-journée par semaine, ce serait en déduction des heures que nous payons actuellement au Chantier d'insertion. Le conseil accepte de s'inscrire sur la mutualisation d'un factotum pour une demi-journée par semaine.

### 5 / 2 : Parc éolien Bouhy-Dampierre:

Le Maire indique que le Parc éolien est en voie de s'implanter entre Bouhy et Dampierre. A cette fin, la Société Enercon, l'un des leaders mondiaux dans la fabrication et la maintenance d'éoliennes, s'est rapprochée de notre commune pour l'organisation des passages des pales et des tours. A partir du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'à début avril, ces convois exceptionnels traverseront la Grande rue puis la Route de Dampierre et, pour cette raison, la Société Enercon demande à retirer les différents gardes corps sur la portion de rue la plus étroite.

Le Maire demande au conseil quelles suggestions il souhaite apporter en prévision de ces convois. Pour sa part, il veut interdire leur passage le lundi, jour de marché. Il demande également à ce que l'entreprise remette la route en état à la fin des convois, et les gardes corps qui auront été démontés. Mme GROJEAN souhaiterait, dans la mesure du possible, que la Société verse une indemnisation pour la gêne occasionnée.

### 5 / 3 : EMA-CNIFOP - Lettre à Mme la Présidente du Conseil Régional :

Mme GROSJEAN et M. le Maire ont écrit à Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour attirer son attention sur la nécessité de rénover les hébergements de l'EMA-CNIFOP, et de trouver collectivement les moyens d'une réhabilitation pour un projet structurant et porteur de développement. Le Maire précise que ce même courrier a été adressé à M. le Président du Conseil départemental de la Nièvre, M. le Président du Pays de Puisaye-Forterre, Mmes et M. les Présidents des Communautés de communes, M. le Directeur régional des Affaires culturelles, M. le Député de la Nièvre, M. le Sénateur de la Nièvre, Mme la Présidente de l'EMA-CNIFOP.

Mme GROSJEAN indique que des contacts sont pris dans chaque collectivité mais Mme la Présidente de la Région n'a pas encore répondu à notre demande de rendez-vous.

### 5 / 4 : Courrier de M. et Mme PFAUWATHEL :

Le Maire donne lecture du courrier que M. et Mme PFAUWATHEL lui ont transmis. Ils font une proposition d'achat pour l'ancienne boulangerie, et souhaite que cet achat se fasse en location-vente. Le conseil municipal n'est pas opposé à la vente de ce bâtiment mais se prononce contre

une location-vente. Une réponse sera rédigée en ce sens à M. et Mme PFAUWATHEL.

#### 5 / 5 : Atelier du château (Association RESPIRE) :

L'association RESPIRE sollicite la location de l'atelier n°3 du château pour y implanter son épicerie Amarante d'une part, et créer un espace métiers d'art, d'autre part, avec des expositions temporaires pour valoriser les savoirs faire. Le conseil municipal comprend que l'atelier doit être loué et ces lieux rendus plus vivants, mais il émet des réserves sur ce projet, sur la cohérence du lieu avec une épicerie, et surtout, l'assemblée s'oppose à un déballage extérieur.

#### 5 / 6 : Cession de Bois avec l'ONF :

Le Maire expose au conseil municipal la proposition de l'Office National des Forêts de renouveler la cession de bois issu du parc du château de Saint Amand en Puisaye.

Durant l'hiver 2016-2017, la cession de bois de chauffage sur pied à titre onéreux sera organisée dans le parc du château.

Cette cession est réservée aux habitants de la commune. Quelques stères de bois sur pied seront attribués à chaque cessionnaire. Cette attribution est nominative sans tirage au sort. Le prix du stère est fixé à 4€ TTC.

Le Maire indique que les personnes intéressées par l'attribution d'un lot de bois seront priées de s'inscrire en mairie avant le 28 octobre 2016 16H00. L'attribution des lots de cession aura lieu au parc du château semaine 47. Les consignes d'exploitation seront expliquées à cette occasion et un règlement d'exploitation sera remis à chaque cessionnaire. Ceux-ci seront présents à l'attribution ou se feront représenter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la cession de bois, les modalités d'attribution s'y rapportant, approuve le tarif de 4 € par stère.

#### 5 / 7 : Projets fonds d'état :

Le Maire a reçu un courrier du Président du Pays de Puisaye-Forterre qui évoque la mise en place des contrats de ruralité pour permettre l'attribution de fonds d'Etat sur des projets de collectivités du Pays. Pour pouvoir prétendre à ces aides, les projets doivent relever: de l'accessibilité aux services et aux soins, du développement de l'attractivité, de la redynamisation des bourgs-centres, de la mobilité, de la transition écologique, de la cohésion sociale.

Le Maire évoque les quelques projets qui pourraient bénéficier de ce dispositif, à savoir la rénovation des hébergements du CNIFOP, la réhabilitation d'une salle de musique plus grande que l'actuelle, la création du "CUBE" bâtiment à vocation culturelle, la réfection de la toiture de la Maison de la mémoire potière, la réhabilitation de l'ancien centre social pour devenir peut-être la future mairie, la rénovation des fours couchés du CNIFOP...

#### 5 / 8 : Don Maladorno :

M. et Mme MALADORNO, habitants de Bouhy - La Ravière, font don de quelques très vieilles poteries au musée de la commune à l'occasion de leur déménagement pour la ville de Toulouse. Le conseil municipal les en remercie chaleureusement.

#### 5 / 9 : Spectacle MAJAZ'L:

Le Maire fait part de la demande d'implantation d'un spectacle équestre à partir du 26 septembre au Parc du château pour une durée de deux semaines. Les organisateurs demandent à disposer d'un terrain pour les chevaux et régleront à la commune les frais d'électricité et d'eau. Le spectacle est gratuit et ouvert à tous. Le conseil municipal accepte l'installation du chapiteau et la tenue de ce spectacle.

#### 5 / 10 : Divers:

Le Maire a reçu des remerciements: Mme Berger remercie pour l'accueil et la visite du Musée et de la Maison de la Mémoire potière, l'association pour la Prévention routière et l'association Terre de création pour les subventions accordées.

L'Association le fil d'Ariane milite pour la prévention santé des adolescents, elle a créé la Maison des adolescents de Nevers et souhaite se doter d'un camion équipé pour aller de commune en commune rencontrer les jeunes. Elle demande aux communes une participation de 150 € pour mettre ce projet en oeuvre. Le conseil municipal accepte le versement de cette aide à condition

qu'il vienne à St Amand.

## **6 - INTERVENTIONS DES ELUS:**

### Intervention de Mme GROSJEAN:

Mme GROSJEAN fait le point sur les prochains rendez-vous culturels: les Journées du Patrimoine, samedi 17 et dimanche 18 septembre, avec entrée gratuite au Musée du grès et à la Maison de la mémoire potière, l'exposition "Architectures & reliefs" de J.M. FOUBERT et J. LACHENY au château de Saint-Amand-en-Puisaye du 17 septembre au 2 octobre (vernissage samedi 17 septembre à 11 heures), la randonnée "Chemin Carriès" dimanche 18 septembre à 9 heures. Par ailleurs, la Communauté de communes organise, le vendredi 23 septembre à Moutiers, une restitution publique d'un plan de gestion bocager. Cette réunion est ouverte à tous.

### Intervention de M. GUILLERAULT:

M. GUILLERAULT tient à exprimer les remerciements du Club de football à la commune pour l'entretien du terrain.

### Intervention de M. BADAL:

M. BADAL indique que les sides-caristes se réunissent pour une garden-Party le 17 septembre entre les deux rives et invite toute personne à se joindre à eux pour partager le verre de l'amitié.

### Intervention de Mme JOULIN:

Mme JOULIN invite chacun à venir découvrir la passerelle du château dont les travaux ont été réalisés par l'association Chemins ouverts en Puisaye, et elle les en remercie. Les agents communaux ont permis le transport des matériaux.

Concernant l'école, l'élue fait un point sur la rentrée des classes qui s'est plutôt bien déroulée avec 98 élèves, malgré l'inquiétude des parents concernant le poste d'ATSEM. Le Maire réaffirme qu'il n'est pas question de le supprimer, et il ne l'a d'ailleurs jamais été.

La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance,  
Mme JOULIN